

REALITES ET PERSPECTIVES SUR LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS EN ALGERIE

Hafida BENAMMAR & Aicha BOUCHIKHI
Université de Tlemcen

Depuis son indépendance, l'Algérie a passé les trois quarts de son existence à bâtir un système politique, économique et social qui a subjugué à l'époque bon nombre de pays du tiers monde.

La chute des prix du pétrole en 1986, donc le tarissement de la rente qui finançait les besoins sociaux depuis trente ans, a conduit les pouvoirs publics à prendre conscience de la nécessité de réformes.

Dès le mois de Janvier 1988 ont été votées une série de lois visant à réformer les entreprises d'Etat, désormais soumises au code de commerce. La réforme porte également sur la transformation du mode de régulation de l'économie. Autrefois totalement régulée par l'Etat, l'économie a entamé une libéralisation progressive à travers une série de textes concernant le marché des biens et des services, les marchés monétaires et financiers ou les relations de travail.

Aujourd'hui, l'économie algérienne est ouverte. Le droit algérien offre des incitations nettes afin d'attirer les investisseurs étrangers. Alors que l'ancien code des investissements faisait reposer toute la responsabilité sur l'agence de promotion et de suivi des investissements (APSI), un conseil national de l'investissement a été mis en place. Cette autorité politique présidée par le chef du gouvernement, peut se réunir à tout moment pour concéder à un investisseur des avantages qui ne seraient pas prévus par le nouveau code des investissements. Par ailleurs ont été instaurés quatre « guichets uniques », chargés de faciliter les formalités administratives, mais qui peuvent également prendre en charge les questions relatives au foncier. Tirant expérience du passé, il a été mis en place un fonds d'appui aux investissements. Il vise à prendre en charge le montant des investissements des infrastructures extérieures aux sites où se concentrent la plupart des investissements.

Le nouveau code des investissements a également chamboulé le régime des avantages réservés aux investisseurs. On distingue désormais deux régimes, le régime général et le régime dérogatoire.

Le régime général a mis fin au caractère automatique de l'octroi de certains avantages qui pouvaient nuire au libre jeu de la concurrence.

Le régime dérogatoire, quant à lui, qui porte sur une durée importante (dix années au lieu de cinq précédemment), permet l'exonération totale de toute forme d'impôt, y compris l'impôt sur le revenu global.

L'expérience montre que les systèmes économiques fondés sur le marché sont les meilleurs cadres possibles pour créer des emplois, susciter une activité économique saine et améliorer les conditions de vie de la population. Mais les marchés ne créent pas nécessairement les conditions voulues pour leur fonctionnement optimum. Pour générer des investissements reposant sur la création d'une main d'œuvre qualifiée, tenir le cap d'une politique macro-économique appropriée, gérer la dette nationale, fournir les informations complètes et exactes dont ont besoin les investisseurs pour prendre leurs décisions, pour que les marchés fonctionnent de façon optimale, une intervention des pouvoirs publics est nécessaire.

Les capitaux affluent le plus souvent dans les pays qui offrent un cadre propice à l'investissement : un système réglementaire transparent et prévisible, un secteur privé actif et

indépendant, une infrastructure établie capable de soutenir de nouvelles entreprises, une main d'œuvre bien éduquée et la proximité d'autres marchés actifs. Un gouvernement peut contribuer à créer un cadre convivial pour l'investissement en planifiant et en mettant en œuvre les réformes nécessaires-elles sont souvent difficiles et politiquement impopulaires-pour poser les jalons d'une croissance durable. Cela implique de réformer et de réduire le rôle de l'Etat dans l'économie, de libéraliser le système des échanges en réduisant les tarifs et les autres obstacles au commerce et d'investir dans le capital humain du pays en augmentant les dépenses d'éducation et de santé.

En outre, les réformes en profondeur, qui sont nécessaires dans les pays en développement, peuvent causer des perturbations dans le court terme, même si dans le long terme, elles amènent un renforcement de la croissance et une réduction du chômage.

Si les ressortissants du pays doivent accepter cela, ils doivent également être certains qu'il existe un filet de sécurité qui les aidera pendant la période de transition et leur permettra de gérer les risques d'une économie de marché. Des programmes sociaux doivent être conçus pour développer le capital humain et donner aux individus les compétences voulues pour changer d'emploi et procéder aux autres ajustements nécessaires. Ils doivent avoir pour objet de relever les conditions de vie inférieures à la norme. Les gens doivent voir des changements dans leurs possibilités d'emplois et dans leurs conditions de vie.

Le gouvernement a donc un rôle important à jouer : il doit créer le genre de climat propice aux investissements dont le pays a besoin.

Bien qu'ils aient enregistré une sensible évolution ces dernières années, les flux des investissements directs étrangers(IDE) vers le marché algérien restent encore très faibles par rapport aux potentialités du marché algérien.

Qu'entendons nous par « investissements directs » ?

Les investissements directs étrangers sont la catégorie d'investissement international par laquelle une entreprise résidant dans un pays (l'investisseur direct) acquiert une participation d'au moins 10% dans une entreprise résidant dans un autre pays (l'entreprise d'investissement direct). Les opérations ultérieures entre les sociétés apparentées sont elles aussi des opérations d'investissement direct. Ces investissements peuvent passer par la création d'une entreprise nouvelle, on parle alors dans ce cas d'investissement « sur site vierge », ou par le rachat partiel ou total d'une société existante (fusion ou acquisition). Ces dernières années les fusions et acquisitions représentent en fait la plus grande partie des IDE dans le monde. Toutefois, les IDE ne peuvent pas être assimilés à des fusions et acquisitions, puisque ces dernières peuvent porter sur moins de 10% des parts et qu'elles n'englobent pas les investissements « sur site vierge ».

Les IDE peuvent être subdivisés en deux grandes catégories : les IDE verticaux et ceux horizontaux. Il est possible de combiner les deux, chose qui arrive souvent d'ailleurs.

On parle d'IDE verticaux lorsqu'une entreprise fractionne sa chaîne de production en installant certaines parties dans les pays dont les coûts de production sont moins élevés. Les progrès réalisés ces dernières années dans les télécommunications et la gestion des données ont permis aux entreprises de mieux répartir leurs processus de production, grâce à une bonne gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il semble que les gros investisseurs réalisent leurs IDE verticaux à proximité de leurs frontières, car les biens ainsi produits peuvent ensuite être importés sur leur marché intérieur afin d'y être distribués. Ce type d'IDE stimule généralement les échanges internationaux.

Quant aux IDE horizontaux, par ce type d'investissement une entreprise dédouble sa chaîne de production afin de positionner sa production plus près des marchés extérieurs. La décision

d'investir peut résulter d'un arbitrage entre les frais fixes (nouveau site) et les frais variables (droits de douanes et frais de transport élevés pour les exportations vers le pays cible). Les marchés

de grande taille sont généralement plus compétitifs, ce qui rend les importations moins intéressantes, et c'est sur ces marchés que les principaux investisseurs ont tendance à réaliser des IDE horizontaux. Ceux-ci agissent comme des substituts aux échanges commerciaux, permettent aux investisseurs d'avoir un accès stratégique aux marchés et contribuent à réduire les délais de livraison.

Les IDE présentent des avantages aussi bien pour l'investisseur que pour l'entreprise d'investissement direct.

Pour la société qui investit, ils lui permettent en général d'accéder à de nouveaux marchés et d'apprendre à mieux les connaître.

Quant à l'entreprise d'investissement direct, comme les flux d'IDE sont moins liquides et moins négociables que les investissements de portefeuille, ils sont généralement moins sujets à des fluctuations. Ce type d'outil financier réduit le risque de spéculations externes et de crises de liquidités, en particulier dans les pays en développement. Les IDE apportent une contribution positive à la balance des paiements du destinataire, tant à travers sa transaction initiale (vente d'une société locale à des étrangers) qu'à travers sa participation à l'accroissement des exportations.

Les IDE contribuent à la croissance du pays destinataire dans la mesure où ils permettent de créer des emplois et qu'ils ont des effets multiplicateurs (par exemple commandes faites par d'autres entreprises locales). En favorisant la concurrence, les IDE peuvent renforcer l'efficacité des autres entreprises du pays et améliorer la qualité des produits. A l'inverse, ils peuvent contribuer à l'éviction de sociétés locales, c'est-à-dire à la fermeture d'unités de production non compétitives. Les IDE sont un catalyseur d'investissements intérieurs et de progrès technologiques par le transfert de technologies au destinataire. Ils permettent en outre d'accroître les capacités et les compétences du marketing.

Le niveau global des IDE dépasse actuellement dans le monde les 1000 milliards de dollars, alors que pour les pays d'Afrique du nord ils se situent à seulement 5 milliards de dollars par an.

Les flux des IDE vers l'Algérie est passé d'une moyenne de 17 millions de dollars entre 1985 et 1995 à plus de 2, 3 milliards de dollars entre 2001 et 2003. L'Algérie a gagné une nouvelle place dans le classement 2003 des pays africains hôtes des flux d'IDE en se classant en deuxième position derrière l'Afrique du Sud et avant l'Egypte qui jusque là occupait la seconde place.

Si jusqu'à la fin des années 1980, l'Algérie n'attirait pas les IDE, il faut dire que c'est parce que les autorités ne souhaitent pas vraiment ouvrir l'économie publique dominante au capital extérieur.

Cette évolution est due notamment à la privatisation de la troisième licence GSM pour 0,88 milliards d'euros. Les flux d'investissements étrangers représentent désormais une part appréciable de l'investissement global du pays (8,1%) même si cela reste faible par rapport au PIB (2%).

Cependant en termes de stocks d'investissements attirés au cours des vingt dernières années, l'Algérie avec 4,58 milliards d'euros, reste encore très loin derrière l'Egypte (16,65 milliards d'euros), la Tunisie (11,26 milliards d'euros) et le Maroc (8,04 milliards d'euros).

La loi sur les hydrocarbures de décembre 1991, qui ouvrait ce secteur d'activité au capital étranger pour l'exploration, la recherche et la production, n'est pas étrangère à cette évolution. Le poids de ce secteur dans les flux d'IDE le confirme. Quelques opérations ont eu lieu dans la sidérurgie (Ipsat, Inde) et dans la chimie (Henkel, Allemagne), mais plus de 80% des

investissements extérieurs concernent les hydrocarbures. Il n'est donc pas étonnant de constater que les Etats-Unis sont les premiers investisseurs en Algérie, avec environ 730,5 millions d'euros entre 1998 et 2001. Ils sont suivis par l'Egypte, la France, l'Espagne et l'Italie. Hormis l'Egypte qui est intervenue dans le secteur de la téléphonie, tous ces pays sont principalement investisseurs dans les hydrocarbures.

Globalement c'est tout le secteur de l'énergie qui focalise l'attention des partenaires étrangers. La libéralisation du secteur de l'électricité étant, depuis une loi de 2002, plus avancée que celle des hydrocarbures, la Sonelgaz est en phase de devenir une société par actions, dont le capital pourra être ouvert à la souscription privée.

Les Etats-Unis ont déjà marqué leur intérêt. La US Trade and Development Agency a approuvé une aide de 451000 euros pour cette opération et pour la mise en place d'une autorité de régulation et de distribution de l'électricité et du gaz.

Le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication est également propice aux IDE. Une loi sur la poste et les télécommunications a permis dès Juillet 2000 de transformer l'administration concernée en société commerciale par actions(l'Algérie Télécom), et d'ouvrir le segment de la téléphonie mobile à deux opérateurs privés arabes d'Egypte et du koweit. Deux autres mesures devraient attirer de n nouveaux partenaires en 2004 et 2005 : l'ouverture du capital d'Algérie Télécom qui s'accompagne de la libéralisation du secteur de la téléphonie fixe. A cela s'ajoute l'essor de l'informatique et d'internet. Compte tenu de la faible densité téléphonique de l'Algérie(10% en 2003) par rapport aux pays développés (120%),le secteur reste encore peu exploré et devrait offrir des marges de profits importantes pour les investisseurs potentiels.

Les opportunités s'étendent à la production de téléphones mobiles et au domaine du numérique. Sitel-France, partenaire d'Ericsson pour l'extension du réseau GSM, a annoncé la production des premiers portables « made in Algeria » en 2004.Pour accélérer les investissements, les autorités ont engagé la réalisation du Parc technologique de Sidi Abdellah, sur l'exemple de celui de Dubaï(Internet City) ou de Maurice(Cyber Island).

En marge de ce secteur, les industries électroniques devraient également attirer de nouveaux partenaires internationaux. En outre, d'importants chantiers de construction et de rénovation d'infrastructures s'ouvrent à la suite du « plan de soutien à la relance économique » lancé en 2001, pour un volume global de 6,03 milliards d'euros.

Dans le domaine agroalimentaire et halieutique, le lancement en Juillet 2000 du programme national de développement agricole(PNDA) attire les investisseurs, notamment dans le secteur de la transformation des fruits. Un projet de 8 millions d'euros, piloté par l'Office National de Développement pour l'Aquaculture, portant sur la réalisation d'une ferme aquacole d'élevage de loup et de dorade, a obtenu le soutien de l'Organisation arabe pour l'investissement et le développement agricole(OAIDA).

Enfin, en matière de tourisme, les autorités ont délimité 174 zones d'expansion touristique réparties sur tout le territoire national.

Pour concrétiser toutes ces opportunités, il reste cependant à lever de nombreux obstacles. Le classement du risque-pays 2004 de l'Algérie par la Coface(France) maintient le pays au niveau B, comme la Turquie ou l'Egypte. Autrement dit, malgré les bonnes performances macro-économiques enregistrées en 2003, dues à une conjoncture exceptionnelle du marché pétrolier et à de bonnes conditions climatiques pour l'agriculture, ces agences estiment que des réformes structurelles demeurent indispensables pour pérenniser la croissance, réduire le chômage endémique et attirer durablement les investisseurs étrangers.

La compétitivité du pays reste insuffisante. Ainsi, selon le rapport 2003 sur la compétitivité des systèmes économiques nationaux du forum économique mondial (DAVOS), l'Algérie se classe au 74^{ème} rang mondial, derrière la Tunisie(38^{ème}), l'Egypte(58^{ème}) et le Maroc(61^{ème}). La taille du marché (31 millions d'habitants), en l'absence de réelles perspectives maghrébines, pénalise également le pays. Mais surtout, le blocage du processus de privatisation des grandes entreprises publiques, en particulier pour Sonatrach, le fleuron de l'économie algérienne, n'est pas pour rassurer les investisseurs potentiels. D'autant que, par ailleurs, le secteur privé local, parent pauvre de la politique économique, reste cantonné sous la forme de PME et de PMI, malgré sa contribution de plus en plus forte à la valeur ajoutée nationale. Enfin, et plus généralement, l'ensemble des secteurs souffre de quatre contraintes majeures qui freinent l'afflux durable de partenaires : un système foncier archaïque qui rend difficile l'accès aux terrains d'assiettes(zones viabilisés pour les opérateurs économiques), un système éducatif qui forme des candidats en inadéquation par rapport aux besoins attendus des investisseurs, un système bancaire et administratif procédurier, bureaucratique et peu transparent qui allonge les délais et ralentit les décisions.

Une étude récente de la Banque Mondiale sur la gouvernance dans le monde confirme que la performance algérienne en la matière reste faible. L'Algérie obtient une moyenne de 25 sur 100, quand l'Egypte obtient 55, le Maroc 65 et la Tunisie 80.

Bien que positive, cette évolution reste cependant très en deçà des potentialités du marché algérien. Les investisseurs n'investissant que là où ils peuvent réaliser des profits, l'Algérie doit adopter une politique plus pragmatique pour attirer les IDE.